



COMMUNE : 269 SAINT THURIEN
ARRONDISSEMENT : 29 QUIMPER
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROSPORDEN

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 293 500	28,31	98,05	1 322 000	374 258	28,31	374 258
Taxe foncière non bâties (TFNB)	110 790	30,82	125,72	112 800	34 765	30,82	34 765
Taxe d'habitation (TH)	136 608	10,71	56,61	116 000	12 424	10,71	12 424
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				421 447			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 421 447				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 421 447				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	119 624			134 875	0	0	- 129 037	12

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
421 447		125 462		546 909

À QUIMPER
Le 13 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
BENOIT BROCARD

Le 10/04/2025
Pour la Commune,
Christine KERR
Christine KERR

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS										2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES												
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Locaux industriels d. Logements sociaux Taxe foncière non bâtie Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations										433			Taxe foncière bâtie :			492 833			a. Éoliennes et hydroliennes						
										0			a. Par le conseil municipal						b. Centrales électriques						
										130 362			Taxe foncière non bâtie :						c. Centrales photovoltaïques						
										0			a. Par le conseil municipal						d. Centrales hydrauliques						
													b. Par la loi (terres agricoles)			19 487			e. Centrales géothermiques						
										4 080			c. Par la loi (autres)						f. Transformateurs électriques						
													Cotisation foncière des entreprises						g. Stations radioélectriques						
													a. Par le conseil municipal						h. Installations gazières et autres						
										>>>			b. Par la loi						i. Taxe sur les pylônes						
										>>>									119 624						
										3. BASES DE TAXE D'HABITATION			5. RÉFORMES FISCALES												
										a. Résidences secondaires et assimilées			a. TVA prév. (compensation TH)			>>>									
										b. Logements vacants soumis à la THLV			116 000			b. TVA prév. (comp. CVAE)			0						
										c. Bases dégrévées hors locaux vacants			>>>			c. Coefficient correcteur			0,744289						
										d. Bases dégrévées locaux vacants			22 466			d. Taux FB commune 2020			12,34						
										e. Bases dégrévées majo THS						e. Taux FB département 2020			15,97						
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX													6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE												
6.1. TAUX PLAFONDS													Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :												
Taxes		Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds		Taux des EPCI		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)		a. National				a. Taux communal majoré à ne pas dépasser											
		national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	(col. 13 - col. 14) 15			b. Communal					b. Taux maximum de la majoration spéciale											
Taxe foncière bâtie (TFB)		39,74	39,58	99,35	1,30000	98,05			Taux maximum :																
Taxe foncière non bâties (TFNB)		51,08	47,07	127,70	1,98000	125,72			a. Taux communal majoré à ne pas dépasser																
Taxe d'habitation (TH)		23,88	27,17	67,93	11,32000	56,61			b. Taux maximum de la majoration spéciale																
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			>>>																
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...													Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique												
a. ...la diminution sans lien a été appliquée													11,93												
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés													0,795												